

La santé au travail est au coeur des préoccupations des pouvoirs publics, comme l'illustre la construction des plans régionaux de santé au travail, dont les objectifs principaux sont tournés vers la prévention primaire et l'amélioration des conditions de travail.

Pour faire face aux risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles, l'employeur-se a l'obligation de « prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs-ses » et d'établir et de mettre à jour annuellement le document unique d'évaluation des risques professionnels. Les instances de représentation des salarié-es dans l'entreprise (membres de CHSCT / délégué-es du personnel) et hors de l'entreprise (CPRIA / CPHSCT / CPL) sont aussi des actrices incontournables de la santé au travail.

Malgré ces dispositifs, une partie des entreprises, en particulier les PME-TPE, peine à mettre en oeuvre ses obligations. Comment s'explique ce phénomène ? Comment ces entreprises traitent-elles les problématiques HSCT ? Comment faire monter en compétences les acteurs-actrices de l'entreprise ? Comment les nouvelles formes de « dialogue social » sur le territoire peuvent-elles investir le champ de la santé au travail ?

Cette journée d'étude tente de répondre à ces questions en les reliant avec la dimension souvent occultée des relations professionnelles. Les relations professionnelles désignent dans le monde du travail, les employeurs-ses et leurs organisations, les salarié-es et leurs représentant-es et les pouvoirs publics. Elles comprennent les institutions représentatives du personnel. Ces relations professionnelles sont déterminées par les rapports de subordination dans l'entreprise. Mais elles sont aussi déterminantes car elles peuvent, selon leur nature, contribuer à améliorer les conditions de travail des salarié-es et favoriser leur émancipation.

Organisée par
l'Institut Régional du Travail d'Occitanie
(IRT Occitanie)
en partenariat avec
l'Association Régionale pour l'Amélioration
des Conditions de Travail (ARACT Occitanie),
la DIRECCTE Occitanie et le Centre d'Étude
et de Recherche Travail Organisation Pouvoir
(CERTOP UMR5044 CNRS)

Cette journée d'étude présente les éclairages des travaux de chercheur-es sur les PME-TPE, leurs caractéristiques en termes de sinistralité et de relations professionnelles, à distance des représentations dominantes qui les entourent. Elle met en perspective ces apports avec des résultats d'expérimentations territoriales visant à améliorer l'investissement des PME-TPE dans la prévention des risques professionnels. Il s'agit de se demander en quoi et à quelles conditions les relations professionnelles peuvent constituer une ressource pour mettre en oeuvre les politiques de promotion de la santé au travail.

Journée d'étude

Promouvoir la santé au travail dans les PME-TPE : l'enjeu des relations professionnelles

Mardi 14 novembre 2017
De 8h30 à 16h30

Maison de la Recherche,
Amphithéâtre F417,
Université Toulouse Jean Jaurès



Programme de la journée d'étude

Matin

8h30 **Accueil, Amphithéâtre F417**

Des notions en questions

9h00 **Allocution d'ouverture**

- Représentant de l'Université Toulouse Jean Jaurès
- **Hubert AÏT LARBI**, Président, IRT Occitanie
- **Erick SORIA**, Président, Aract Occitanie

Introduction

- **Michel DUCROT**, Directeur régional adjoint, DIRECCTE Occitanie, pôle Politique du Travail
- **Yannick LE QUENTREC**, Directrice, IRT Occitanie

9h40 **Multiplicité des situations des petites entreprises et relations professionnelles à partir d'une comparaison internationale**

- **Christian DUFOUR**, Sociologue, CRIMT (Montréal)

Risques professionnels : quelles priorités pour la prévention dans les TPE-PME ? Eclairages à partir de l'enquête SUMER

- **Thomas COUTROT**, Chef du département Conditions de Travail et Santé, DARES

Les petites entreprises : une catégorie pertinente d'action syndicale ?

- **Frédéric REY**, Maître de conférences en sociologie, CNAM, Lise-CNRS

10h40 **Débat** animé par **André CANO**, Président du Comité d'Orientation, Aract Occitanie

11h10 **La Santé et Sécurité du Travail négociée dans l'activité du chef d'entreprise et des salariés : le cas de petits collectifs en TPE**

- **Irène GAILLARD**, Maîtresse de conférences CERTOP, INPT / IPST- CNAM

Genre, santé et conditions de travail

- **Pascale MERCIECA**, Chargée de mission, Anact

11h50 **Débat** animé par **André CANO**

12h30 **Buffet, Rez-de-chausée, Salle D28**

Après midi

La démarche de prévention : retours d'expérimentation

14h00 **La sinistralité AT/MP dans les petites entreprises en Occitanie**

- **Denis GARIN**, Ingénieur Conseil Régional, CARSAT Midi-Pyrénées

Bref rappel du cadre juridique

- **Michel DUCROT**, Directeur régional adjoint, DIRECCTE Occitanie, pôle Politique du Travail

La formation HSCT des délégué-es du personnel non syndiqué-es des petites entreprises : Enseignements d'une campagne de sensibilisation en Midi-Pyrénées

- **Yannick LE QUENTREC**, Sociologue, CERTOP
- **Margaux LE STUNFF**, Assistante ingénieure de formation, IRT Occitanie

Expérimentation d'une offre de service paritaire à destination des entreprises de 11 à 49 salarié-es

- **Catherine LEVRAT-PINATEL**, Chargée de mission, Aract Occitanie
- **Franck HENRY**, Responsable pédagogique formation, INRS
- **Guillaume BOLLIER**, Responsable de l'Unité de Contrôle, DIRECCTE Béziers

15h00 **Débat** animé par **André CANO**

15h20 **Table ronde des partenaires sociaux**

- **Organisations syndicales de salarié-es** (CFDT/ CGT/FO)
- **Organisations d'employeurs** (CPME/MEDEF/U2P)

16h20 **Conclusions et perspectives**

- **Hubert AÏT LARBI**, Président, IRT Occitanie
- **Erick SORIA**, Président, Aract Occitanie